



Droit des etrangers sur l'achat d'immobilier

Par **maria**, le **05/09/2008 à 16:14**

bonjour.rn rn j'aimerais savoir ece-que l'achat d' immobilier par un algerien de nationalité .l'entrainerai à loption d'une carte de sejour ou d'une residence et ece-que la vente a ce dernier est legal.en bref ece-que la vente d'immobilier au algerien est permit et entraine t'elle à optenir une carte de sejour ou une residence ou un autre moyen de vivre legalement en france rnmerci

Par **jeetendra**, le **05/09/2008 à 18:24**

bonsoir, vous pouvez bien sur en tant que ressortissant Algérien acheter un bien immobilier en France, mais de la à obtenir un titre de séjour à ce titre je ne pense pas, cordialement